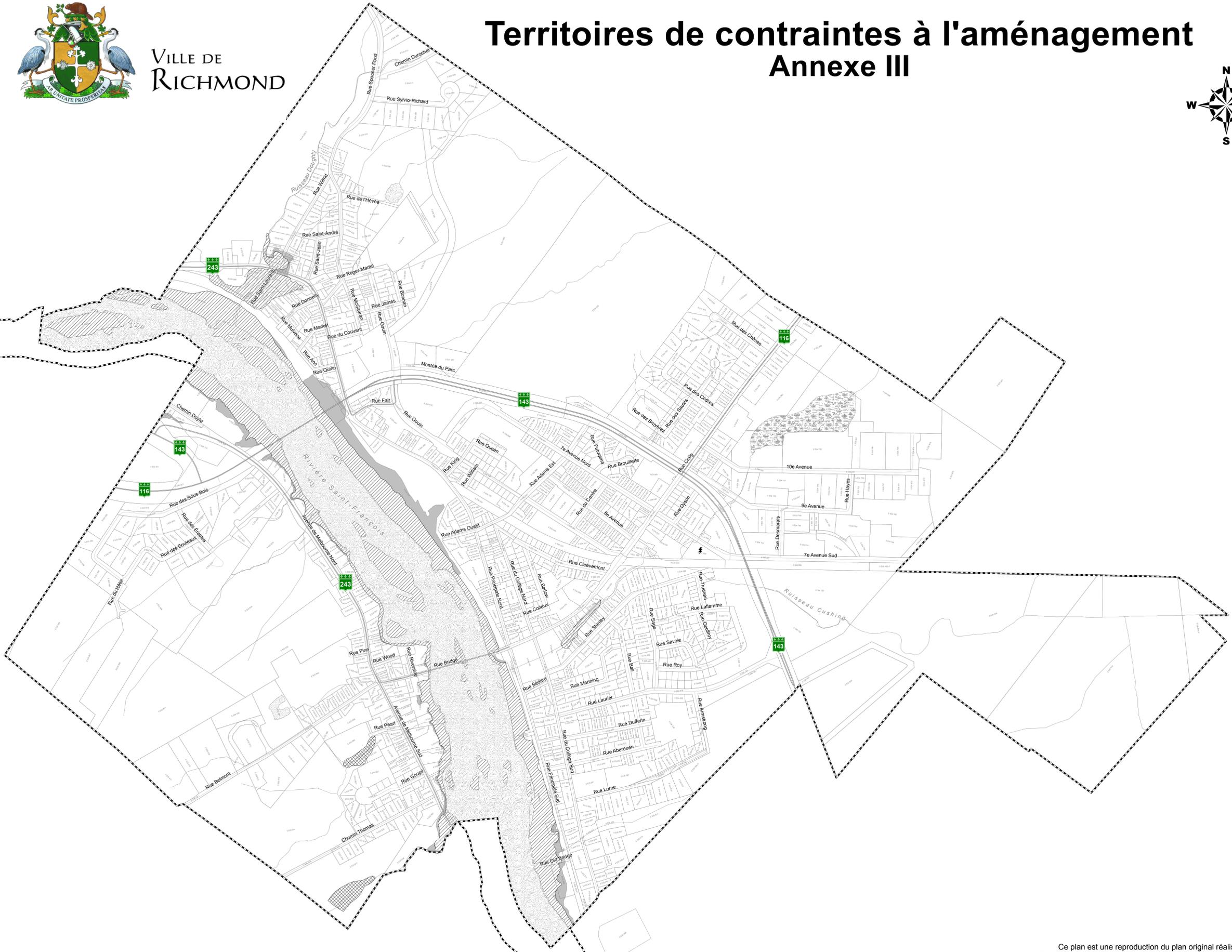




VILLE DE
RICHMOND

Territoires de contraintes à l'aménagement Annexe III



Ce plan est une reproduction du plan original réalisé par
Serge Côté Urbanisme, service Conseil en Urbanisme et CARTEQ

L é g e n d e

Éléments de base

Territoires de contraintes à l'aménagement

- Limite municipale*
- Cadastre**
- Réseau routier
- Hydrographie
- Milieu humide
- Poste de transformation d'hydroélectricité

- Zone d'inondation (réurrence de 0-20 ans)***
- Zone d'inondation (réurrence de 0-100 ans)***
- Zone d'érosion

***Pour la section de la rivière Saint-François, la délimitation montrée est à titre indicatif seulement. Il faut se référer aux cartes officielles dûment approuvées par le ministère fédéral et provincial de L'Environnement, en vertu de la convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondations.

Grille des modifications

Règlement no.	Entrée en vigueur	Révisé le

Ce plan fait partie intégrante du règlement de
Zonage no. : _____
Authentifié ce jour : _____
Maire : _____
Greffier : _____

Reproduction

Approuvé par:



Alli Ayachi,
Responsable du
service d'urbanisme et
Inspecteur municipal
de Richmond

Échelle du document original (plan de 36" x 38") :

1 : 5 000

0 200 400 600
mètres

Source des données géographiques:
(c) Gouvernement du Québec
tous droits réservés

Plan no. : URB-03 Date : déc. 2006
Modifié en: mars 2018
février 2007

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce plan n'a aucune valeur légale.

* Limite municipale tracée selon le cadastre
** Cadastre à jour en janvier 2018